

Immeuble SAFC 7 et 8, rue Berlioz - Création d'un Espace Animation pour Enfants - Bail au profit de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 11 avril et 7 novembre 1994, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un nouvel espace d'animation dans le quartier de Palente-Les Orchamps.

A cet effet, la SAFC, propriétaire de l'ensemble immobilier 7 et 8, rue Berlioz, accepte de mettre à la disposition de la Ville de Besançon un local constitué de 3 cellules aux conditions essentielles suivantes :

- durée du bail : 15 ans à compter du 1^{er} juillet 1995
- loyer : 28 800 F TTC par an
- charges : 5 400 F TTC par an pour les 3 bureaux
- gestion de l'espace par une ou plusieurs associations habilitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir avec la SAFC aux conditions précitées.